



Fichier : Sujet ULC S669-14  
ULC-G.5.2

Le 17 mai 2017

## BULLETIN D'ACCRÉDITATION 2017-01

---

### **Première édition de la norme CAN/ULC-S669-14 – Norme sur les systèmes de rénovation internes des réservoirs souterrains pour les liquides inflammables et combustibles; recertification des systèmes de rénovation interne des réservoirs de stockage souterrains et des matériaux aux fins de la conformité**

---

**Destinataires** : Membres du Comité consultatif d'ULC

Abonnés au service de certification d'UL et d'ULC pour les systèmes de rénovation internes des réservoirs souterrains pour les liquides inflammables et combustibles, CAN/ULC-S669-14, et autres parties intéressées

---

Le présent bulletin fait suite au bulletin ULC 2012-24 publié le 30 septembre 2014 et avise les fabricants des systèmes de rénovation interne des réservoirs de stockage souterrains inscrits dans la catégorie EGSJC et les fournisseurs des matières constitutives classés sous le code EGVV8 de la mise en œuvre des nouvelles exigences de la norme ULC-S669 publiées en octobre 2014 et qui remplacent les anciennes exigences de la norme ULC-ORD.C58.4.

Notre plan initial pour effectuer la recertification des systèmes et matériaux (produits) touchés par la norme ULC-S669 était de les ajouter à la revue des dossiers industriels touchant la norme UL1856 qui est en cours pour assurer la conformité avec la même date d'entrée en vigueur, soit le 14 juin 2017, puisque les exigences sont presque identiques, ce qui serait avantageux pour les systèmes dotés de la double certification UL et ULC.

Cependant, nous avons maintenant déterminé que la recertification des produits aux normes S669 et UL1856 devrait être délivrée séparément avec différentes dates d'entrée en vigueur, pour les raisons suivantes :

- Une demande d'un fabricant de reporter la date d'entrée en vigueur au Canada,
- Accorder aux fournisseurs de matériaux un délai suffisant pour utiliser les essais effectués dans le cadre d'autres normes ULC récentes,
- Accorder aux Normes ULC du temps pour corriger les erreurs contenues dans la norme S669.

Par conséquent, nous maintenons l'échéance de la revue des dossiers industriels touchant la norme UL1856 pour assurer la conformité avec la date de mise en vigueur du 14 juin 2017, mais nous lançons une nouvelle revue des dossiers industriels touchant la norme S669 pour assurer la conformité avec la date d'entrée en vigueur du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Veillez noter également que les produits qui étaient conformes aux exigences à la date d'entrée en vigueur ou avant celle-ci passeront de l'ancienne catégorie EGSJC à la nouvelle catégorie EGAF7, et les produits non conformes aux exigences à la date d'entrée en vigueur seront retirés, ainsi que l'ancien CCN.

Notez que même s'il existe maintenant des calendriers et des dates d'entrée en vigueur distincts de la revue des dossiers industriels aux fins de conformité avec les exigences des normes UL1856 et S669, un fabricant peut demander que ses produits fassent l'objet d'un programme d'essai harmonisé afin de respecter les deux normes dans le cadre d'une double certification.

Si vous avez des questions portant sur le sujet abordé ci-dessus, veuillez communiquer avec M. Roland Riegel, par téléphone au numéro 631 546-2421, ou par courriel à l'adresse [Roland.A.Riegel@ul.com](mailto:Roland.A.Riegel@ul.com).



Cordialement,

**Laboratoires des assureurs du Canada Inc.**

**Gunsimar Paintal**

Gestionnaire régional – Accréditation et qualité  
Responsable du programme de marque ULC

**UL LLC**

**Roland Riegel**

Ingénieur principal

« Ce document est signé sur la compréhension que cette traduction est fidèle au contexte de la version anglaise. »